

DÉLIBÉRATION N°2026-03-20-12
CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué par le maire sortant monsieur Norbert PERRIN, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de monsieur SIARD Jean-Michel, le doyen d'âge du conseil municipal.

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Michael DE SMET ; Landry FAUCON ; Emilie GILABERT-MUNOZ ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Jean-Michel SIARD.

Absents excusés : Laure BOUDON donne procuration à Nathalie BERNARD ; Dominique CHESNEAU donne procuration à Norbert PERRIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Emilie GILABERT-MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

Objet : Election du Maire

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. »

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Considérant la candidature de monsieur Norbert PERRIN,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 11

Nombres de suffrages déclarés nuls ou assimilés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu Monsieur Norbert PERRIN 11 voix (onze)

Le Conseil municipal **PROCLAME** élu Maire, monsieur Norbert PERRIN. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Norbert PERRIN prend la présidence et remercie l'assemblée.

La secrétaire
GILABERT-MUNOZ Emilie

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 24 MARS 2026
Affiché le 24 MARS 2026